



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

**TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT**

07 MARS 2025

DIVISION MONS

Greffe

Réser
au
Monit-
belg



25036870

N° d'entreprise : **0458 273 827**

Nom

(en entier) : **IMAGIPARK MONS**

(en abrégé) :

Forme légale : **société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue du Grand Large (G.) 1 7011 Mons**

**Objet de l'acte : Révocation et nomination d'une personne déléguée à la gestion journalière
- Nomination d'un commissaire**

A. Extrait des décisions de l'administrateur unique prises en date du 19 septembre 2024:

L'administrateur unique prend les décisions suivantes :

Première décision

L'administrateur unique décide de révoquer Monsieur Pierre-Antoine de Nazelle de sa fonction de personne déléguée à la gestion journalière le 30 septembre 2024.

Deuxième décision

L'administrateur unique décide de nommer Monsieur David Vanek, domicilié à Rue Michel Chasles 7B, 75012 Paris, en tant que personne déléguée à la gestion journalière, et ce avec effet immédiat le 30 septembre 2024.

Troisième décision

L'administrateur unique établit les comptes annuels pour l'exercice social du 1er janvier 2024 jusqu'au 30 juin 2024 tels qu'annexés aux présentes résolutions, et décide de soumettre ceux-ci à l'actionnaire unique pour approbation.

Quatrième décision

L'administrateur unique établit le rapport de gestion pour l'exercice social du 1er janvier 2024 jusqu'au 30 juin 2024 tel qu'annexé aux présentes résolutions en vue d'informer l'actionnaire unique.

Cinquième décision

L'administrateur unique décide de conférer une procuration spéciale à Jérôme Vermeylen, Thijs Herremans, Richard Liu, Evrard de Lhoneux, Jef Sprengers, Olivier Cuti, Hugo Gigounon, Robbe Van Mieghem, Nicole Vrancken, Yana Doncos, et tout autre avocat ou collaborateur du cabinet d'avocats ALTIUS SRL, Avenue du Port 86C B.414, 1000 Bruxelles, Belgique. Chacune des personnes susmentionnées est autorisée à agir seule, avec possibilité de substitution, au nom et pour le compte de la Société pour remplir toutes les obligations légales de dépôt et de publication conformément aux décisions susmentionnées. En particulier, et sans s'y limiter, chaque mandataire est habilité à signer et à déposer tous les formulaires de publication, à faire toutes les déclarations, au greffe du tribunal de l'entreprise compétent, et en général, à faire tout ce qui serait nécessaire ou utile pour l'exécution du présent mandat.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/03/2025 - Annexes du Moniteur belge

Réservé
au
Moniteur
belge

B. Extrait des décisions de l'actionnaire unique prises en date du 16 décembre 2024:

"L'actionnaire unique prend les décisions suivantes :

Première décision

L'actionnaire unique décide de nommer FORVIS MAZARS REVISEURS D'ENTREPRISES SRL (B00021), ayant son siège à Manhattan Office Tower, Avenue du Boulevard 21 bte 8 – 1210 Bruxelles et immatriculée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0428.837.889, en tant que commissaire de la Société pour un mandat d'une durée de trois ans.

Le mandat expirera au terme de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2027.

En outre, une mission d'audit spéciale est confiée au même commissaire pour contrôler l'exercice comptable clôturé au 30 juin 2024.

FORVIS MAZARS REVISEURS D'ENTREPRISES SRL désigne monsieur Guillaume VANHOLLEBEKE (IRE Nr. A02657), Réviseur d'Entreprises, comme représentant permanent.

Les émoluments du commissaire pour l'année comptable se clôturant le 30 juin 2025, sont de 12.000 EUR HTVA. Ces émoluments seront adaptés chaque année en tenant compte de l'évolution de l'indice des prix à la consommation. Tous frais directs contractés spécifiquement auprès de tiers du fait de l'exécution des services de FORVIS MAZARS REVISEURS D'ENTREPRISES SRL ne font pas partie des honoraires, et seront facturés en surplus, en ce compris les cotisations que FORVIS MAZARS REVISEURS D'ENTREPRISES SRL est tenu de verser au Collège de Supervision des Réviseurs d'Entreprises.

Les émoluments du commissaire pour la mission d'audit spéciale pour l'exercice comptable clôturé au 30 juin 2024, sont de 12.000 EUR HTVA.

Deuxième décision

L'actionnaire unique décide de conférer une procuration spéciale à Jérôme Vermeulen, Thijs Herremans, Richard Liu, Evrard de Lhoneux, Jef Sprengers, Olivier Cuti, Hugo Gigounon, Robbe Van Mieghem, Nicole Vrancken, Yana Doncos, et tout autre avocat ou collaborateur du cabinet d'avocats ALTIUS SRL, Avenue du Port 86C B.414, 1000 Bruxelles, Belgique. Chacune des personnes susmentionnées est autorisée à agir seule, avec possibilité de substitution, au nom et pour le compte de la Société pour remplir toutes les obligations légales de dépôt et de publication conformément aux décisions susmentionnées. En particulier, et sans s'y limiter, chaque mandataire est habilité à signer et à déposer tous les formulaires de publication, à faire toutes les déclarations, au greffe du tribunal de l'entreprise compétent, et en général, à faire tout ce qui serait nécessaire ou utile pour l'exécution du présent mandat."

Pour extrait analytique,
Hugo Gigounon
Mandataire